



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 69 CSJ/14

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. AZZOUN F – DUPUY G – FAVELIER R.

1 - JEUNES GARCONS

FESTIVAL U13 PITCH

Tirage au sort du 1^{er} tour du FESTIVAL U13 PITCH qui aura lieu le **26 Novembre 2022** sur le terrain du club premier nommé

63 équipes inscrites

15 plateaux de 4 équipes

1 Plateau de 3 équipes

Tirage au sort à 13 h 45 - Début du plateau à 14 h 00

Les clubs désirant jouer le Samedi à 10h devront en faire la demande auprès du district avec l'accord écrit des clubs adverses - Tirage à 09h45 - début des plateaux à 10h00

2 équipes qualifiées par plateaux pour le 2ème tour qui aura lieu le samedi 25 Février 2023

		1	2	3	4
PLATEAU	1	DFCO 1	JDF 21	ASPTT DIJON 2	GENLIS
PLATEAU	2	ASPTT 1 se joue à 10h00	ENT SOMBERNON GISSEY	ST APOLLINAIRE 2	ASFO 2
PLATEAU	3	IS/SELONGEY Stade des Courvelles	TALANT	USCD 2	PLOMBIÈRES
PLATEAU	4	ENT USSE ST REMY 1	MVF	Ent MORVANDELLE	UCCF
PLATEAU	5	QUETIGNY AS se joue à 10h00	VOUGEOT 2	TILLES FC 2	CHENOVE 2
PLATEAU	6	FONTAINE LES DIJON se joue à 13h00	FCNCS	IS SELONGEY 2	VAL DE NORGE

PLATEAU	7	CHEVIGNY ST SAUVEUR	Ent CESSEY	ECHENON	AUXONNE
PLATEAU	8	MARSANNAY	SEURRE	LONGVIC 2	FONTAINE LES DIJON 2
PLATEAU	9	GRESILLES FC	TILLES FC 1	FAUVERNEY 2	EF VILLAGES 1
PLATEAU	10	BEAUNE 2	SAULON CORCELLES	ST APOLLINAIRE	ENT MANLAY 1
PLATEAU	11	DIJON ULFE 2	USCD	MEURSAULT	DAIX 2
PLATEAU	12	ASFO	ENT CCOF	UFCO	ST JEAN DE LOSNE
PLATEAU	13	CHENOVE 1	ENT USSE 2	GEVREY	VOUGEOT 1
PLATEAU	14	EF VILLAGES 2	FAUVERNEY 1	RUFFEY STE MARIE	DAIX 1
PLATEAU	15	POUILLY EN AUXOIS	ENT MANLAY 2	BEAUNE 1	US SAVIGNY
PLATEAU	16	LONGVIC	DIJON ULFE 1	CHEVIGNY ST SR 2	

Organisation

Durée des rencontres :

Si plateau de 4 équipes : 2 x 10 min/rencontre Deux qualifiés par plateau

Si plateau de 3 équipes : 2 x 15 min/rencontre Deux qualifiés par plateau

[Règlement jour de coupe](#)

Règlement formule JOUR DE COUPE : voir ci-dessus

Avant chaque rencontre effectuer les défis 1 c 1.

Les résultats sont à inscrire dans les cases Tirs au But.

Classement :

Victoire : 3 pts

Nul : 1pt

Défaite : 0 pt

En cas d'égalité dans le classement, le départage se fera par les résultats des défis 1 c 1.

Les feuilles de matches ainsi que le classement sont à envoyer au District de Côte d'Or par le club recevant.

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est **Mercredi 14 Décembre 2022.**

Les feuilles de matches et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPÉRATIVEMENT** pour le **Jeudi 16 Décembre 2022.**

La Commission homologuera match perdu 0pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Jeudi 16/12/2022 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point

À compter du 16/11/2022, les clubs sont tenus d'utiliser la nouvelle feuille de défis jonglages disponible sur le site du District. Ceci concerne la nouvelle méthode de calcul.

Ce n'est plus des croix mais le total des jongles par équipe. (Nouveau règlement)

1-2 REPROGRAMMATION MATCHS REMIS

Suite au premier tour du FESTIVAL U13 PITCH le 26/11/2022. Les journées 8 en U13 D1 et U13 D3 A – C du 26/11/2022 sont remises au 3/12/2022

Les matchs de championnats, ci-dessous, remis par les clubs au 26/11/2022 sont remis à une date ultérieure.

- 25211273 U13 D2 - D CESSEY - DFCO 2 se jouera le 10/12/2022 à 14h
- 25210939 U13 D2 - C ST JEAN DE LOSNE - GEVREY 2. Les clubs doivent se mettre d'accord pour fixer une date en semaine. Sous huitaine.
- 25210499 U13 D2 - A DAIX 2 – PLOMBIERES se jouera le 10/12/2022 à 14h à Daix.
-
- 25210499 25212759 U13D2 – BV VAL DE NORGE FC -CHENOVE du 15/10/2022 remis au 10/12/2022

1.3 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

FESTIVAL U13 PITCH

Suite aux demandes des clubs accueillant les plateaux ASPTT DIJON – QUETIGNY – FONTAINE LES DIJON et à l'accord écrits des clubs

PLATEAU	2	ASPTT 1 se joue à 10h00	ENT SOMBERNON GISSEY	ST APOLLINAIRE 2	ASFO 2
PLATEAU	5	QUETIGNY AS se joue à 10h00	VOUGEOT 2	TILLES FC 2	CHENOVE 2

PLATEAU	6	FONTAINE LES DIJON se joue à 13h00	FCNCS	IS SELONGEY 2	VAL DE NORGE
---------	---	--	-------	---------------	--------------

24914078 U13 D1 ASFO – DAIX du 26/11/2022 demandant à jouer à 11H.

Suite au premier tour du FESTIVAL u13 pitch le 26/11, la Commission n'homologue pas la demande de changement et rappelle aux clubs que cette journée est reprogrammée au 3/12/2022. (voir paragraphe 2.1)

25137426 U18 D2 – A TILLES FC – UFCO du 03/12/2022 se jouera à 15h00 se joue sur le terrain de VAROIS (Synthétique)

25137483 U18 D2 – B FAUVERNEY – FCCL du 26/11/2022 se jouera le 10/12/2022 à 15h

24912759 U15 D1 – A IS SELONGEY – GEVREY du 26/11/2022 se jouera à 13h30

25210107 U15 D3 – A ES MORVANDELLE – ST APOLLINAIRE 3 du 19/11/2022 se jouera le 10/12/2022 à 14h

24913720 U13 D1 - A IS SELONGEY 2 – GRESILLES FC du 3/12/2022 se jouera à 10h30

24913683 U13 D1 - A QUETIGNY – MARSANNAY du 3/12/2022 se jouera à 14h00

24913665 U13 D1 - A CHEVIGNY ST SR - USSE du 3/12/2022 se jouera à 12h00

24914037 U13 D1 - B USCD 1 – GEVREY 1 du 3/12/2022 se jouera à 13h.

25211298 U13 D2 - D LONGVIC 2 – MARSANNAY 2 du 3/12/2022 se jouera à 10h00

25211517 U13 D3 - C CHEVIGNY ST SR 3 – GENLIS 2 du 3/12/2022 se jouera à 12h00

25211584 U13 D3 - C VOUGEOT 2 – FAUVERNEY 2 du 26/11/2022 se jouera le 7/12/2022

25210060 U13D3 – D USCD 4 – SOMBERNON GISSEY du 3/12/2022 se jouera à 14h30

25212730 U13 D3 - E USCD 3 – DAIX FEM 4 DU 19/11/2022 se jouera le 23/11/2022 à 17h00

25212713 U13 D3 - E ST APOLLINAIRE 4 – DAIX FEM 4 du 12/11/2022 se jouera le 30/11/2022

La Commission n'ayant plus de date disponible pour remettre les matchs encore non joués, les clubs doivent se mettre d'accord pour fixer une date en semaine. Sous huitaine.

25211073 U13 D3 – B FCNCS 2 – ST JEAN DE LOSNE du 8/10/2022

25212705 U13 D3 – E EF VILLAGES 2 - DAIX FEM 4 du 8/10/2022

1.4 COURRIERS

De l'INSTRUCTEUR : Match 25211578 U13 D3 C VOUGEOT 2 – TALMAY 1 du 22/10/2022

Sur la participation du joueur de TALMAY, la CSJ donne match perdu à Talmay 0-3, -1pt pour en porter le bénéfice à VOUGEOT.

II. CHAMPIONNATS FEMININES

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via footclub.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

25286729 U13 FEM EF VILLAGES – LONGVIC du 5/11/2022 ; Plus de date de disponible, les clubs doivent se mettre d'accord sur une date.

25286880 U15 FEM CHENOVE – LONGVIC du 15/10/2022 se jouera le 26/12/2022

2.1 JOUR DE COUPE U15 FEM

La commission procède au tirage au sort des plateaux du jour de Coupe qui se déroulera le 10/12/2022 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé

Plateau 1 : **CHENOVE** - IS SELONGEY – GEVREY CHAMBERTIN

Plateau 2 : **LONGVIC** – VILLERS LES POTS – BEAUNE

Retrouver le règlement en cliquant sur le **REGLEMENT**

II. FOOT PLAISIR

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

25384009 U15 FOOT PLAISIR LONGVIC 2 – CCOF du 11/12/2022 se jouera le 10/12/2022 à 15h00

25383986 U15 FOOT PLAISIR LONGVIC 2 – CECSEY du 11/12/2022 se jouera le 03/12/2022 à 14h00

25384001 U15 FOOT PLAISIR CCOF - TALANT du 19/11/2022 Les clubs doivent se mettre d'accord pour fixer le match à une nouvelle date. **Merci de faire un retour sous huitaine**

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

3.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH

RAPPEL

Les feuilles de matchs U18 à U13 G et FEM doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs.

En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende sera appliquée.

Absence de transmission 50,00 €

Retard de transmission 30,00 €

JOURNEE des 22 octobre 2022

La commission demande au club d'Auxonne de transmettre les feuilles de match ci-dessous pour le Mardi 22/11/2022

<u>22/10/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule D Auxonnais C.S. 1 - Longvic 2	Feuille de match manquante La Commission demande au club d'AUXONNE de faire parvenir la feuille de match
<u>22/10/2022</u>	U15 D3 / Phase Automne / Poule B Auxonnais C.S. 1 - U.S.C.D Fem 3	Feuille de match manquante La Commission demande au club d'AUXONNE de faire parvenir la feuille de match

•

JOURNEES des 12-13 Novembre 2022

La commission :

- prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec et valide les résultats.
- demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne

<u>12/11/2022</u>	U13 D1 / Phase Automne / Poule A Marsannay 1 - Is-Selongey 1	
<u>12/11/2022</u>	U15 D2 / Phase Automne / Poule A Chatillon Colombine 1 - Mir Pont Lam Fc 1	Feuille de match manquante La Commission demande au club de UCCF de faire parvenir la feuille de match
<u>12/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule E Villages Ent.F. 2 - Is-Selongey 3	Feuille de match manquante La Commission demande au club de EF VILLAGES de faire parvenir la feuille de match
<u>12/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule A Chatillon Colombine 1 - Ent.Usse St Remy 3 3	Feuille de match manquante La Commission demande au club de UCCF de faire parvenir la feuille de match

<u>12/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule C Genlis As 2 - Saulon Corcelles 1	Feuille de match manquante La Commission demande au club de GENLIS de faire parvenir la feuille de match	
<u>12/11/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule B Chenove 1 - Tilles F.C. 1	Feuille de match manquante La Commission demande au club de CHENOVE de faire parvenir la feuille de match	

JOURNEES des 19 Novembre 2022

La commission :

- prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec et valide les résultats.
- demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne

<u>19/11/2022</u>	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Is-Selongey 1 - Fontaine D'Ouche As 2	
<u>19/11/2022</u>	U18 D2 / Phase Automne / Poule A Gresilles F.C 21 - Cercle Talant 21	
<u>19/11/2022</u>	U15 D2 / Phase Automne / Poule A Neuilly Crim Sennece 1 - Marsannay 2	Absence de feuille de match
<u>19/11/2022</u>	U15 D2 / Phase Automne / Poule A Ent.Ufco Ccof 1 - Gresilles F.C 1	
<u>19/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule D Gresilles F.C 2 - Cheminots Dijon Us 4	
<u>19/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule E St Apollinair 4 - Cheminots Dijon Us 3	Absence de feuille de match
<u>19/11/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule C St Jean Losne Asujl 1 - Echenon 1	
<u>19/11/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule D St Apollinair 2 - Ent.Cesse-Fclc 1	
<u>19/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule A Pouilly En Auxois As 1 - Ent.Manlay 1	
<u>19/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule E Is-Selongey 3 - Chenove 2	
<u>19/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule D Ent.Sombernnon-Gissey 1 - J D F 21 1	Absence de feuille de match
<u>19/11/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Chevigny St Sauveur 1 - Cheminots Dijon Us 1	Absence de feuille de match
<u>19/11/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Marsannay 1 - Chenove 1	

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.